

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège La Sablière
Quimper (29 Finistère)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0290306A_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Collège La Sablière
Quimper (29 Finistère)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0290306A_RT2



| | Nom / Visa | Fonction |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Rédacteur | Anne-Marine ROBERT | Chef de projet |
| Vérificateur / Approbateur | Olivier PACAUD | Superviseur |

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

Le collège La Sablière (n°0290306A) est localisé aux 6 et 13 rue de Salonique à Quimper (29).

Le collège accueille 300 élèves âgés de 10 à 15 ans. Cet établissement est constitué de 4 bâtiments construits de plain-pied à l'exception du bâtiment ouest et du bâtiment administratif construits sur des vides sanitaires partiels. La superficie de l'ETS est de 5 330 m². Les espaces extérieurs accessibles aux élèves sont constitués d'enrobé en bon état, de sols non recouverts au droit d'un bac à fleur et d'un bac à sable utilisé pour les activités sportives. Cet ETS ne comprend ni logement de fonction ni internat.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence que le site *BASIAS* (n°BRE2900294 - distribution d'essence) ayant justifié le diagnostic sur l'ETS n'est pas situé en contiguïté du collège mais à 18 m à l'est des limites de celui-ci. La proximité de ce site *BASIAS* avec l'ETS a conduit à conclure à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues du site *BASIAS* recensé à proximité de l'ETS.

Le réseau d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site *BASIAS*, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert des substances au travers des canalisations n'est pas retenue.

La possibilité d'une dégradation de la qualité des sols superficiels par les activités situées à proximité de l'ETS (non superposées) n'est pas retenue. De plus, le scénario par ingestion de sols n'a pas été envisagé compte tenu de l'âge des élèves fréquentant le collège (10 à 15 ans), pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur :

- l'air du vide sanitaire du bâtiment administratif,

- l'air du sol à proximité du site BASIAS.

Les substances recherchées sont les substances volatiles associées aux activités recensées sur le site BASIAS à proximité de l'ETS.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme prévisionnel à l'issue de la phase 1.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que :

- la qualité de l'air au droit du bâtiment administratif n'est pas influencée par le site BASIAS recensé à proximité de l'ETS. Les concentrations mesurées dans l'air du vide sanitaire sont inférieures à la limite de quantification du laboratoire pour tous les composés recherchés,
- des composés aromatiques volatils sont quantifiés dans l'air du sol à 1m de profondeur au droit de la cour à proximité du BASIAS : les concentrations estimées dans l'air intérieur sont inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion définis dans le cadre de la démarche.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Un élément complémentaire doit être pris en compte pour le classement du collège La Sablière : il convient de **maintenir le vide sanitaire en place sous le bâtiment administratif dans sa configuration actuelle** (avec grilles de ventilation). En effet, en cas de modification de ce vide sanitaire, qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur du bâtiment pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans l'air du sol à proximité du bâtiment (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion).

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement du **collège privé La Sablière** à Quimper (ETS n°0290306A) **en catégorie « catégorie B : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».